

## COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 25 SEPTEMBRE 2019 SUR «L'INTÉRESSEMENT COLLECTIF À LA QUALITÉ »

Fait suite à la réunion de présentation de la démarche du 10-9-2019 (CR CGT, diaporama et CR DGOS joints). Participation de FO, UNSA, CGT. CFDT excusée car en congrès. Les employeurs Conférence des DG, FHF, association des DRH.

Pour la DGOS RH 4: Mme SOULIER, M. GIRIER.

Discours de la DGOS : définir ce qu'est :

- L'intéressement
- le collectif
- l'amélioration de la qualité du service rendu.

Feuille de route vierge, à nous de l'écrire.

La DGOS s'appuie sur l'article 78-1 loi de 1986, sur le discours du président de la République sur « Ma Santé 2022 ».

L'intéressement collectif doit trouver une articulation sur une mise en œuvre locale équitable et transparente.

Le squelette du dispositif indiquer la périodicité et la contractualisation, fixation des objectifs. Des indicateurs sans être trop rigide. Dispositif pour redonner du sens au service.

Les employeurs souhaitent éclaircir le périmètre et obligation de verser la prime au PNM et PM ?

Définir une enveloppe spécifique, de quel montant sera la prime ?

Définir les indicateurs d'attribution de cette prime. La ventilation entre professionnel ne peut être un modèle type.

Souhait d'encadrer le dispositif tout en laissant une marge de manœuvre au niveau local.

La CGT intervient sur les dangers de l'individualisation. Est opposée à l'intéressement et souhaite 300 € immédiats pour tous, avec un fléchage dans l'ONDAM, un budget sanctuarisé. Tou.te.s les agent.e.s concourent à remplir leurs missions.

Après 3 heures de discussion, M. GIRIER indique travailler sur le dossier avec la DGOS depuis 8 mois. Donc la feuille de route n'est pas si vierge qu'il le laisse entendre ; d'ailleurs Mme SOULIER fait constamment des apartés pour qu'il recadre le débat. Indicateurs ne doivent pas être trop descriptifs du national vers le local.

Montreuil, le 25 septembre 2019.